

**AVIS PUBLIC  
DE CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE 1<sup>er</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-793 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES RÉSIDENCES  
ACCESSOIRES ET AUTRES DISPOSITIONS**

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-793 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, à la suite de l'adoption de la résolution numéro 2025-05-157 lors de la séance 5 mai 2025, du 1<sup>er</sup> projet de Règlement numéro 2025-793 modifiant le Règlement de zonage concernant les résidences accessoires et autres dispositions, tiendra une assemblée publique de consultation le 21 mai 2025 à compter de 19h30, la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bonaventure, et ce, en conformité de la Loi ;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objets et conséquences d'abroger les notes 1,4 et 5 de la grille des spécifications des usages et l'ajout d'usages et de normes à la zone à dominance Publique 113-P et la zone à dominance résidentielle 133-R. Des dispositions créant les résidences accessoires sont ajoutées de même que diverses dispositions.

**QUE** cette modification vise les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la ville de Bonaventure, à l'exception de l'article 4 qui vise les zones 113-P et 133-R, ainsi que les zones contigües à celles-ci;

**QUE** le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire, ou la personne nommée par le maire, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

**QUE** ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 9 mai 2025.



---

André Pineault  
Directeur général et greffier